

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE ROSEMÈRE**

Procès-verbal de la **séance extraordinaire du Conseil** suivant la séance extraordinaire de 18 h 30 portant sur le budget, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 100 rue Charbonneau, le lundi, 19 décembre 2022.

**SONT PRÉSENTS :**

|                 |                                                                                            |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le maire        | Eric Westram                                                                               |
| Les conseillers | Melissa Monk<br>Carla Brown<br>Stéphanie Nantel<br>René Villeneuve<br>Philip Panet-Raymond |

**ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

|                        |                                             |
|------------------------|---------------------------------------------|
| La directrice générale | M <sup>e</sup> Catherine Blais-Adam         |
| Le greffier adjoint    | M <sup>e</sup> Alexandre Bélisle-Desjardins |
| La trésorière          | Mme Justine Asselin                         |
| La trésorière adjointe | Mme Emilie Greene                           |

**EST ABSENTE :**

|                |                    |
|----------------|--------------------|
| La conseillère | Marie-Elaine Pitre |
|----------------|--------------------|

**À 19 h 05, Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire du Conseil.**

**1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2022-12-458**

**1.1 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022 (SUIVANT CELLE SUR LE BUDGET)**

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est

RÉSOLU que l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil pour la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2 AUTRE RÉGLEMENTATION**

**2022-12-459**

**2.1 964 – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2023 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

La conseillère MELISSA MONK donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le Règlement 964 concernant l'imposition des taux de taxation et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2023 et dépose le projet de règlement.

**2022-12-460**

**2.2 963 – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES TARIFS APPLICABLES À CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2023 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

La conseillère MELISSA MONK donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le Règlement numéro 963 concernant les tarifs applicables à certains

biens, services et activités de la municipalité pour l'année 2023 et dépose le projet de règlement.

## **2022-12-461**

### **2.3 929-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 929 AFIN DE RÉGIR LA DISTRIBUTION D'ARTICLES À USAGE UNIQUE FAITS DE PLASTIQUE DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL ET LES ÉTABLISSEMENTS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE ROSEMÈRE – ADOPTION DU RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public de mettre un terme au gaspillage des ressources, de réduire la production de matières résiduelles et de réduire la pollution causée par les résidus de plastique;

CONSIDÉRANT le principe hiérarchique 3RV-E énoncé dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui vise à prioriser dans l'ordre, les actions de réduction à la source, de réemploi, de recyclage, de valorisation et ultimement d'élimination d'une matière résiduelle;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 et la mesure numéro 2 de responsabilité municipale relative à l'interdiction de distribution de certains articles à usage unique avant le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère est régie par les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19) et de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance tenue le 12 décembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère CARLA BROWN, il est

RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement numéro 929-1 modifiant le Règlement 929 afin de régir la distribution d'articles à usage unique faits de plastique dans les commerces de détail et les établissements sur l'ensemble du territoire de la ville de Rosemère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **2022-12-462**

### **2.4 961 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 16 300 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE MISE AUX NORMES DE LA RÉSERVE D'EAU POTABLE À L'USINE DE FILTRATION – ADOPTION DU RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 12 décembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MELISSA MONK, appuyé par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est

RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement numéro 961 décrétant une dépense et un emprunt de 16 300 000 \$ pour des travaux de construction et de mise aux normes de la réserve d'eau potable à l'usine de filtration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2022-12-463****2.5 RÈGLEMENT 897-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 897 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE ROSEMÈRE - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET**

Le maire ERIC WESTRAM donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le Règlement 897-02 modifiant le règlement 897 sur le traitement des membres du conseil municipal de la ville de Rosemère et présente le projet de règlement. Le projet de règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil prévoit :

- Une indexation de 2,5% de la rémunération des élus pour l'année 2023;
- Un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**3. URBANISME****2022-12-464****3.1 1000 – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE ROSEMÈRE - AVIS DE MOTION**

La conseillère STÉPHANIE NANTEL donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le Règlement numéro 1000 concernant le plan d'urbanisme de la ville de Rosemère.

**2022-12-465****3.2 1001 – PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE - AVIS DE MOTION**

La conseillère STÉPHANIE NANTEL donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le Règlement numéro 1001 sur le zonage.

**2022-12-466****3.3 1002 – PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT - AVIS DE MOTION**

La conseillère STÉPHANIE NANTEL donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le Règlement numéro 1002 sur le lotissement.

**2022-12-467****3.4 1004 – PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAIN DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS - AVIS DE MOTION**

La conseillère STÉPHANIE NANTEL donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le Règlement numéro 1004 sur la contribution pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels.

**2022-12-468****3.5 1005 – PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - AVIS DE MOTION**

La conseillère STÉPHANIE NANTEL donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le Règlement numéro 1005 relatif aux Plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.).

**2022-12-469****3.6 1006 – PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Le conseiller RENÉ VILLENEUVE donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le Règlement numéro 1006 sur les permis et certificats et dépose le projet de règlement.

**2022-12-470****3.7 1007 – PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION - AVIS DE MOTION**

Le conseiller RENÉ VILLENEUVE donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le Règlement de construction numéro 1007.

**2022-12-471**

**3.8 1008-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME – AVIS DE MOTION**

Le conseiller RENÉ VILLENEUVE donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le Règlement 1008-1 modifiant le règlement 1008 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

**2022-12-472**

**3.9 1009 – PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE - AVIS DE MOTION**

Le conseiller RENÉ VILLENEUVE donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le Règlement numéro 1009 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**2022-12-473**

**3.10 ADOPTION DU PREMIER PROJET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

CONSIDÉRANT la révision du plan et des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les articles 109.1 et 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1)

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est

RÉSOLU

D'ADOPTER le premier projet de règlement des règlements 1000, 1001, 1002, 1004, 1005, 1007, 1008-1 et 1009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2022-12-474**

**3.11 SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

CONSIDÉRANT le processus de révision du plan et des règlements d'urbanisme amorcé par la Ville;

CONSIDÉRANT l'adoption de chacun des projets de ces règlements conformément aux articles 109.1 et 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville de tenir une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements en vertu des articles 109.2 et 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est

RÉSOLU

DE FIXER la tenue de la séance de consultation publique sur les projets de règlements d'urbanisme 1000, 1001, 1002, 1004, 1005, 1007, 1008-1 et 1009 le 16 janvier 2023 à 18 h 30 au Centre communautaire de Rosemère, situé au 202 chemin de la Grande-Côte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**5 CLÔTURE**

**2022-12-475**

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère CARLA BROWN, la séance est levée à 19h16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram  
Maire

M<sup>e</sup> Alexandre Bélisle-Desjardins  
Greffier adjoint